

NOTE SUR LES ANCIENNES TRADUCTIONS FRANÇAISES DU *PATER*

UNE source des plus fécondes où trouver les anciennes traductions du *Pater* est constituée par le fonds des manuels de catéchisme. C'est dans leurs pages en effet que, à partir du 16^e siècle, les enfants ont appris « par cœur » les formules de la prière et de la foi. On sera peut-être surpris de constater la variété de ces formules. Deux raisons, au moins, en rendent compte.

La première vient d'en-haut, c'est-à-dire de la hiérarchie. Les décrets synodaux, et les auteurs de catéchismes qui ont mission de les appliquer, ne paraissent pas soucieux d'uniformiser les formules. Par contre, ils exigent que l'Oraison dominicale qui, avec le Symbole et les commandements, contient « les vérités nécessaires au salut » qu'on doit connaître « par cœur », soit apprise « en latin et en français ». Mais en latin d'abord. La récitation du *Notre Père* en français est en effet une prière privée. La réaction contre la priorité du latin — non à l'église certes, mais à l'école — ne viendra que plus tard, vers le milieu du 17^e siècle, à l'époque où, précisément, la traduction tendra à se stabiliser.

La seconde raison vient d'en-bas, c'est-à-dire des usagers, et elle est d'ordre rythmique. Je me souviens qu'étant enfant, lorsque nous récitons le chapelet en commun, un rythme était spontanément créé, dans la seconde partie du *Je vous salue Marie*, grâce à l'accentuation, faite en dépit du bon sens, de certaines syllabes : « *Saint(e) Marie, Mèr(e) de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs...* » Par contre, la seconde partie du *Notre Père* était un bredouillage confus. Or, la fin de la salutation angélique est d'origine récente (milieu du 16^e siècle) et pourtant sa traduction a été fixée plus rapidement que celle du *Pater*. Il est assez vraisemblable qu'on a tenu compte de la quantité des syllabes : autrement, d'où viendrait ce « pauvres », épithète de « pécheurs » ?

Autre exemple, encore plus parlant : l'énoncé des dix commandements en bouts-rimés est considéré déjà, à la fin du 16^e siècle, comme une tradition « antique » de l'Église gallicane, alors qu'elle

est probablement contemporaine de l'invention de l'imprimerie. Mais cette cantilène a traversé les siècles sans subir d'autre altération qu'à propos de deux ou trois mots disparus de la langue. Nos ancêtres ânonnaient donc déjà, sous la baguette du catéchiste : « Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement »..., sans doute parce que cela se chantait sur trois notes, selon la manière enfantine de réciter. L'Oraison dominicale n'a pas eu ce privilège du rythme et de la rime : il aurait fallu la paraphraser. C'est pourquoi sa traduction est moins stable.

Pourtant, les premières traductions manifestent un évident souci du rythme, qui prévaut souvent sur celui de l'exactitude; il est favorisé par l'usage presque universel du singulier, jusqu'à l'époque, assez facile à déterminer, où le pluriel de majesté abolit cet usage primitif. A partir du 17^e siècle, la traduction est plus uniforme, nonobstant quelques variantes qui tiennent peut-être à des options théologiques.

I

Voici d'abord la belle traduction du *Livret Jésus*, de Jean Gerson, dans une édition de 1507.

Notre Père qui es ès cieulx,
 Sanctifié soit ton nom.
 Ton réaume nous adviengne.
 Ta volente soit faite en la terre comme au ciel.
 Nostre pain quotidian donne nous a jourd'huy.
 Et nous pardonne nos péchés comme à tous nous pardonnons.
 Et ne souffre pas que nous soyons vaincus en tentation.
 Mais garde nous du mal. Amen.

On notera que, si les quatre premières demandes sont traduites rigoureusement, tout en gardant le rythme propre à la langue, les suivantes sont moins fidèles au texte original. On pressent les difficultés à venir.

Les catéchismes protestants suivront en général la traduction du *Formulaire de Calvin* (1541). Ni la vénération de la personne et de l'œuvre du réformateur, ni la rigueur de son autorité ne rendent suffisamment compte de cette fidélité scrupuleuse. Il y a une autre raison : l'Oraison dominicale en français est, dans la Réforme, un texte liturgique et une prière publique. Ce qu'elle n'est pas, et pour longtemps, chez les Catholiques.

Notre Père qui es ès cieulx,
 Ton nom soit sanctifié.
 Ton règne advienne.
 Ta volonté soit faite en la terre comme au ciel.

Donne nous aujourd'hui notre pain quotidien.
 Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui
 nous ont offensés.
 Et ne nous induy point en tentation.
 Mais nous délivre du mal.
 Car à toi est le règne, la puissance et la gloire
 aux siècles des siècles. Amen.

Une variante est à signaler cependant dans le *Brief Sommaire* de Pierre Viret (Lyon, 1561), fidèle compagnon de Calvin : « Mais délivre-nous du Malin. » Cette formule est très rare.

Chez les Catholiques où, d'ordinaire, on ne fait pas mention de la doxologie, les variantes sont plus nombreuses au 16^e siècle. Qu'on en juge par cette série.

Catéchisme ou Instruction chrétienne (anonyme, Paris 1561).

Notre Père qui es ès cieux,
 Ton nom soit sanctifié.
 Ton règne advienne.
 Ta volonté soit faite ainsi en la terre comme au ciel.
 Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.
 Et nous pardonne nos forfaits ainsi que nous pardonnons à ceux
 qui nous ont méfait.
 Mais délivre-nous du malin et mauvais. Ainsi soit-il.

E. AUGER, s.j., *Catéchisme* (Lyon 1564).

Notre Père qui es ès cieux,
 Sanctifié soit ton nom.
 Ton royaume nous advienne.
 Ta volonté soit faite, tant au ciel comme en la terre.
 Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.
 Et quitte-nous nos debtes si comme nous les quittons à nos
 debtors.
 Et ne nous induy en tentation,
 Mais délivre-nous du mal. Amen.

Sommaire de la religion chrétienne (P. de Gondy, évêque de Paris 1572).

Notre Père qui es aux cieux,
 Ton nom soit sanctifié.
 Ton royaume nous advienne.
 Ta volonté soit faite en la terre comme au ciel.
 Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.
 Et nous pardonne nos debtes, comme nous pardonnons à ceux qui
 nous ont offensés.
 Et ne nous laisse tomber en tentation.
 Mais délivre-nous du mal. Amen.

R. BENOIST, *Catéchisme ou Instruction populaire* (Paris 1574).

Notre Père qui estes es cieux,
 Votre nom soit sanctifié.
 Votre règne advienne.
 Votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.
 Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.
 Et pardonnez-nous nos péchés comme nous pardonnons à ceux
 lesquels nous ont offensés.
 Ne permettez pas que nous soyons vaincus en tentation.
 Mais délivrez-nous de tout mal.

P. CANISIUS, *Petit Catéchisme* (traduction française, Bordeaux 1606).

Nostre Père qui es ès cieux
 Ton nom soit sanctifié.
 Ton royaume advienne.
 Ta volonté soit faicte en la terre comme au ciel.
 Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.
 Et nous pardonne nos offenses, comme aussi nous pardonnons à
 ceux qui nous ont offensez.
 Et ne nous induicts point en tentation.
 Mais délivre-nous du mal. Ainsi soit-il.

BELLARMIN, *Doctrine chrétienne* (traduction française, début 17^e siècle).

Notre Père qui est ès cieux,
 Ton nom soit sanctifié.
 Ton royaume advienne.
 Ta volonté soit faite en la terre comme au ciel.
 Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.
 Et nous remets nos debtes tout ainsi que nous remettons à nos
 débiteurs.
 Et ne nous induis point en tentation.
 Mais délivre-nous du mal. Amen.

RICHELIEU, *Instruction du chrétien* (Poitiers 1618).

Notre Père qui est aux cieux,
 Ton nom soit sanctifié.
 Ton règne nous advienne.
 Ta volonté soit faite en la terre comme au ciel.
 Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.
 Et nous pardonne nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui
 nous ont offensés.
 Et ne nous induis point en tentation.
 Mais délivre-nous du mal. Ainsi soit-il.

Arrêtons cette énumération de quelques traductions des premiers catéchismes à cette date qui marque la fin de l'usage du singulier.

Dans les remarques suivantes, nous laissons de côté deux problèmes qui seront soulevés par les changements que nous enregistrons à la période suivante : celui du passage au pluriel de majesté et celui de la traduction de la sixième demande : *Et ne nos inducas in tentationem*.

D'une manière générale, plus le texte est bref et facile, plus la traduction est stable. « Ton nom soit sanctifié » ou « Sanctifié soit ton nom » ne pose pas de problème. Les variantes de la troisième demande (*Fiat voluntas tua...*) sont d'ordre purement grammatical (*comme, ainsi... comme, tant... comme*). De même, celles de l'invocation initiale (*ès cieux, aux cieux*).

Une seule hésitation dans le choix des termes est à signaler. *Regnum* est traduit tantôt par « règne », tantôt par « royaume ». On a préféré « royaume », qui est plus concret, de sorte qu'on peut, dans les commentaires, l'identifier à l'extension visible de l'Eglise et à la fin du monde, et qui permet plus de rapprochements avec les paraboles évangéliques.

La formule « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien » est universelle. On ne traduit jamais par un mot équivalent de « substantiel », encore qu'on y fasse allusion, parfois, dans les commentaires. Bossuet n'inventera que plus tard l'expression plus lourde : « de chaque jour »; mais « quotidien » restera plus fréquent. Les commentaires énumèrent toujours deux sortes de biens à demander ici : temporels (nourriture, vêtement...) et spirituels (grâce, Parole de Dieu, Eucharistie).

Les difficultés commencent avec la cinquième demande. Elles ne viennent pas du sens : tous les commentaires parlent ici du pardon des péchés qu'on demande à Dieu, et du pardon des injures qu'on doit au prochain. C'est pourquoi *dimitte* est plus souvent traduit par « pardonne » que par « remets » ou « quitte ». On hésite davantage sur *debita et debitoribus*. « Offenses » et « ceux qui nous ont offensés », qui prévaudront par la suite, viennent très tôt (Calvin). La traduction rigoureuse par « dettes » et « débiteurs » ne paraît pas populaire : on ne la trouve que dans le catéchisme plus savant d'Auger et dans une traduction française de Bellarmin. « Péchés » est transposé de saint Luc. D'une manière moins logique, le *Sommaire* de Gondy joint « dettes » et « ceux qui nous ont offensés ». Autre formule, encore moins fidèle, avec « forfaits » et « ceux qui nous ont méfait ». Visiblement, les traducteurs sont embarrassés, sauf, semble-t-il, Gerson, dont le texte est bien le plus harmonieux mais qui manque de rigueur : « Et nous pardonne nos péchés comme à tous nous pardonnons. »

Enfin, dans la dernière demande, si les exégètes sont enclins à traduire par « Délivre-nous du Malin », rares sont les catéchismes qui les suivent : un protestant (Viret) et un catholique (Paris 1561),

parmi ceux qui sont cités ici. Les autres disent tous : « Délivre-nous du mal. » C'est que les commentaires ne traitent pas seulement ici du péché — dont il a été question surtout à propos de la demande précédente —, mais de toutes sortes de maux temporels, en particulier ceux qui sont énumérés dans les litanies (peste, famine, guerre...).

On est surtout sensible, dans ces traductions, à la qualité rythmique des formules, due principalement à l'emploi de la seconde personne du singulier et de l'optatif sans conjonction. Celles du 17^e siècle n'auront pas cette légèreté.

II

Il y eut un temps où une traduction universelle fut imposée à tous les diocèses de France. Non pas, il est vrai, par un décret visant précisément la récitation de l'Oraison dominicale, mais dans le *Catéchisme de toutes les Eglises catholiques de l'Empire français*, publié après le Concordat. La traduction du *Pater* qu'il contient est identique dans tous les exemplaires, de divers diocèses, que nous avons consultés. Ce catéchisme est important parce qu'il a été effectivement en usage dans tous les diocèses de l'Empire. Toutefois, son importance ne doit pas être majorée, parce que cet usage a été éphémère. Dès le début de la Restauration en effet, les évêques se sont empressés de revenir aux anciens catéchismes du 18^e siècle, et la traduction du *Pater* a subi ce même retour en arrière.

Celle du catéchisme de l'Empire représente cependant un moment de l'évolution qui a commencé au début du 17^e siècle.

Notre Père qui êtes aux cieux,
 Que votre nom soit sanctifié.
 Que votre règne arrive.
 Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.
 Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.
 Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.
 Et ne nous laissez pas succomber à la tentation,
 Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

Première remarque : c'est la traduction actuelle. Mais ne croyons pas pour autant que, depuis 1806, les Français récitent cette formule. Dès 1814, on redira « quotidien » au lieu de « de chaque jour », et surtout « Ne nous induisez pas en tentation ».

Deuxièmement, à plusieurs reprises, en particulier dans le décret de J.-B. Caprara, légat du Saint-Siège, imposant le Catéchisme (30 mars 1806), et dans le mandement du cardinal Fesch (1^{er} no-

vembre 1806), il est dit que « ce catéchisme est tiré de celui de J.-B. Bossuet ». Or la traduction du *Pater* dans le Catéchisme de Meaux (1686) est légèrement différente.

Notre Père qui êtes dans les cieux,
 Que votre nom soit sanctifié,
 Que votre règne arrive.
 Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.
 Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.
 Et nous pardonnez nos offenses comme nous pardonnons à ceux
 qui nous ont offensés.
 Et ne nous induisez pas en tentation.
 Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

Sans tenir compte des variantes grammaticales, la principale différence porte sur la traduction de *Et ne nos inducas*. Ce problème doit être examiné. Mais auparavant il convient de regarder le point où ces deux traductions diffèrent de celles du 16^e siècle : l'emploi du pluriel de majesté.

Au temps de Bossuet, on dit « vous » depuis longtemps. Depuis trop longtemps même, pour qu'il soit possible d'attribuer le changement à une influence littéraire. Or c'est habituellement sous cet aspect que la question est envisagée : on regarde comment prosateurs et poètes parlent à Dieu, et on argumente là-dessus pour ou contre le tutoiement. Cette argumentation, du point de vue historique, ne paraît pas avoir grande valeur.

En effet, pour s'en tenir à la traduction du *Pater*, le passage du singulier au pluriel de majesté peut être daté avec une assez grande précision, à une époque où il paraît difficile de déceler la moindre influence littéraire. Dans l'*Instruction du Chrétien* (1618), citée plus haut, Richelieu emploie le singulier. Dans le *Sommaire de la Doctrine chrétienne*, publiée à Reims par Louis de Lorraine (1621), on lit cette formule nouvelle.

Notre Père qui est ès cieux.
 Votre nom soit sanctifié.
 Votre royaume advienne.
 Votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.
 Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.
 Et nous pardonnez nos offenses comme nous pardonnons à ceux
 qui nous ont offensés.
 Et ne nous induisez pas en tentation.
 Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

Deux ans plus tard (1623), un catéchisme publié à Paris emploie également le pluriel. Par la suite, tous les catéchismes sans exception font de même. Quel phénomène littéraire, entre 1618 et 1621, aurait pu déterminer un changement si rapide et si universel ?

Lorsque saint François de Sales cite le *Notre Père* dans sa correspondance ou dans ses sermons, il dit : « vous ». Mais Malherbe dit « tu » dans ses poésies, tout comme faisaient Ronsard, Belleau et Desportes. Corneille dira « tu » dans *l'Imitation* et « vous » dans les paraphrases des Psaumes. Il faut bien prendre garde à la date où se produit le changement : rien ne permet de l'attribuer à une évolution du goût ni de la langue. Et d'ailleurs, les catéchismes ne sont pas des œuvres littéraires...

Nous suggérons une autre ligne de recherche, à titre d'hypothèse. Le passage du singulier au pluriel dans la traduction du *Pater* n'aurait-il pas une origine polémique ? A voir comment, à cette époque, les Catholiques mettent toute leur application à prendre le contre-pied de ce que font les « Huguenots », l'hypothèse est plausible. Qu'on lise les catéchismes de controverse et les sermons du temps, on verra jusqu'à quel point le terme de Contre-Réforme est justifié pour la période qui s'étend de l'Edit de Nantes à la prise de La Rochelle. Le fait que les Réformés disent « tu » à Dieu dans leurs psaumes (si souvent maltraités) et dans la récitation du *Notre Père*, n'aurait-il pas entraîné, par réaction, l'emploi du « vous » parmi les catholiques ? Dans les catéchismes de controverses, nous n'avons pas, il est vrai, rencontré de critiques du tutoiement ; s'ils s'en prennent aux Psaumes de Marot, c'est pour défendre le latin et c'est surtout par le simple fait qu'ils sont chantés chez les « hérétiques ». On ne voit pas d'ailleurs quelle tradition ils auraient pu invoquer en faveur du pluriel de majesté. La seule traduction de ce style, que nous ayons rencontrée avant le 17^e siècle, est celle du controversiste René Benoist, curé de Saint-Eustache, surnommé le « Pape des Halles », courtisan chevronné et ligueur convaincu, avant qu'il ne se rallie à Henri IV. Cela ne suffit pas à vérifier l'hypothèse. Mais s'il était avéré que le passage du singulier au pluriel fût dû à ces vigoureux artisans de la Contre-Réforme tels que René Benoist, un argument de grande valeur serait fourni pour un retour aux origines. Quoi qu'il en soit, l'hypothèse paraît plus intéressante que celle qui invite à chercher comment Ronsard, Malherbe et Bossuet parlent à Dieu dans leurs discours d'apparat...

Quant à la nouvelle traduction de *Et ne nos inducas*, nous pensons, avec une plus grande certitude, que son origine est en rapport avec le jansénisme.

La plupart des catéchismes du 16^e siècle traduisaient littéralement : « Ne nous induis pas en tentation. » Mais l'expression paraissait sans doute obscure, si on en juge d'après les explications données dans les commentaires. Tous prennent le mot « tentation » au sens de suggestion mauvaise du démon, du monde ou de la chair. Ils expliquent que Dieu ne peut pas nous conduire à la tentation, mais qu'il

nous aide à y résister ou qu'il nous en garde. Voici, entre autres, l'explication de Bellarmin : « Induire en tentation, ou soit tenter ou soit faire tomber en péché, est propre du diable et n'appartient aucunement à Dieu... Mais selon la manière de parler de l'Écriture Sainte, quand il est question de parler de Dieu, induire en tentation n'est autre chose sinon permettre que quelqu'un soit tenté ou soit vaincu de la tentation. » Des traductions moins littérales s'inspirent de cette interprétation :

Ne souffre pas que nous soyons vaincus...
 Ne permets pas que nous soyons vaincus...
 Ne nous laisse tomber..., etc.

L'idée de chute contenue dans cette dernière expression n'est pas expressément contenue dans le verbe « inducere ». Elle a peut-être été suggérée par cette définition du *Catéchisme Romain* : « Dicimur induci in tentationem cum tentationibus succumbimus. » Insolite au 16^e siècle, la formule « Ne nous laisse tomber » réapparaît en 1638 dans la *Théologie familière* de Saint-Cyran. Elle répond à la structure historique de ce catéchisme sur le thème de la chute de l'homme et de son relèvement par la grâce. Mais l'indice d'une origine janséniste est encore faible.

Il est renforcé lorsque apparaît dans la traduction le verbe « succomber ». Une première fois, en 1660, dans *L'École Sainte*, imposée à Châlons par Félix Vialart; or Vialart est tenu par les historiens jansénistes pour l'un de leurs plus zélés défenseurs. La même traduction se retrouve dans le *Catéchisme de Gondrin*, à Sens, en 1669, également sympathique au jansénisme. Puis, dans le fameux catéchisme dit « des Trois Henry » (les évêques d'Angers, de La Rochelle et de Luçon), en 1677, qui fut dénoncé à Rome. L'excellente traduction du *Catéchisme Romain* faite en 1673 par François Varet de Fontigny donne pour titre à la sixième demande : « Ne nous laissez pas succomber à la tentation », et, plus loin, rend « *ut non intretis in tentationem* » par : « afin que vous ne tombiez point... » Or François Varet est le frère d'Alexandre, premier vicaire de Gondrin; il est aussi l'ami et le correspondant de G. Vuillart et de J. Boileau, jansénistes notoires. Il semble donc, d'après ces indices convergents, que le lieu d'origine de la traduction actuelle puisse être déterminé avec une relative certitude.

Une contre-épreuve est possible. D'une part, les autres catéchismes de la même époque (1660-1680) maintiennent l'ancienne traduction (sauf celui de Claude Joly à Agen). Mais les manuels postérieurs à ceux que nous avons mentionnés y reviennent dans les mêmes diocèses lorsqu'un autre évêque appartient au camp opposé. A Sens, Jean-Joseph Languet prend le prétexte de quelques défauts formels dans le catéchisme de Gondrin, pour lui en substituer un autre, fort

différent en ce qui concerne les chapitres sur la grâce. La traduction du *Pater* qu'il contient revient à la formule : « Ne nous induisez pas. » A Angers, le successeur d'Henry Arnauld, co-auteur du catéchisme cité, fait de même. Tout se passe comme si, en expurgeant les formules suspectes, on y avait inclus : « Ne nous laissez pas succomber... »

Ce n'est que plus tard que celle-ci est peu à peu accréditée. La série des catéchismes lyonnais montre l'évolution. Celui des Petites Ecoles, composé du temps de Charles Démia, traduit : « Ne nous induisez pas. » De même, ceux de Camille de Neuville (1665) et de Claude de Saint-Georges (1693). Mais on lit dans celui de Montazet (1767) : « Ne nous laissez pas succomber... » C'est le dernier manuel lyonnais avant le cardinal Fesch. Montazet avait certes des sympathies pour le jansénisme, mais, à cette époque, la nouvelle traduction semble libérée de l'hypothèque. On la trouve dans le catéchisme de Belzunce, à Marseille (1712), tandis que d'autres manuels reproduisent une formule assez proche : « Ne nous abandonnez point... » (Bordeaux 1704, Luçon 1766). Cependant, après 1814, les rééditions de catéchismes antérieurs à la Révolution feront dire à nouveau la formule : « Ne nous induisez pas... »



Quelle conclusion pouvons-nous tirer de ce survol historique ? Celle-ci s'impose : le texte que nous avons appris est récent. Il n'y a pas eu de traduction privilégiée en France, non seulement au 16^e siècle, mais plus tard. L'argument de tradition qu'on opposerait à une traduction nouvelle est fragile. Le *Notre Père* des Réformés est plus traditionnel.

Les textes du 16^e siècle sont plus nerveux et mieux rythmés, mais leurs traductions sont incertaines. Ceux de l'époque suivante sont plus lourds ; mais sont-ils plus exacts ? Aux exégètes d'en juger. L'histoire de l'origine de certaine formule laisse planer un doute. Elle peut, en tout cas, donner plus de liberté aux traducteurs d'aujourd'hui par rapport à leurs devanciers.

JEAN-CLAUDE DHÔTEL, s.j.